

## 8 mars 2018 - Journée internationale des droits des femmes

PP 13 07/03/2018

CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

L'indignation collective témoignée depuis maintenant plusieurs mois à la suite des révélations et prises de parole publique au sujet des violences faites aux femmes doit se transformer en mobilisation et en actions concrètes au sein des entreprises.

Depuis 45 ans, le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi. Depuis, les lois se succèdent pour dire la même chose, à travail égal, salaire égal. Mais, quand les lois se répètent pour dire la même chose c'est sans doute le signe qu'elles ne sont pas appliquées !

### **Encore aujourd'hui les chiffres sont cruels<sup>1</sup> :**

Si ce sont 21 % des hommes et 27 % des femmes qui ont un diplôme de niveau Bac+3 ou plus, on constate que 62 % des hommes qui ont un tel diplôme sont cadres cependant que seulement 36 % des femmes du même niveau de diplôme le sont. Ces écarts se retrouvent sur les niveaux de rémunération bien sûr. Le revenu net moyen des hommes ayant un diplôme de niveau Bac+3 ou plus est supérieur de 46 % à celui des femmes ayant le même diplôme.

Pierre Jan  
Relations Presse et  
institutionnelles  
01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

Toutes catégories confondues, en intégrant toutes les causes, explicables ou non, le revenu moyen des hommes est supérieur de 34 % à celui des femmes et l'écart est de 29% pour la catégorie cadre. Ces différences de niveaux se traduisent en masse avec des écarts considérables sur une carrière. Ainsi, le manque à gagner sur une carrière de 40 ans pour une salariée ayant un diplôme de niveau Bac+3 ou plus est de plusieurs centaines de milliers d'euros. Sans parler des conséquences en matière de retraite.

**Encore en 2018, on peut dire que sur le marché du travail une femme coûte moins cher qu'un homme. Même si les femmes sont plus diplômées que les hommes, leurs diplômes n'ont ni le même poids ni le même prix.**

*Donc, oui, la journée internationale des droits des femmes est encore nécessaire et la mobilisation de la CFE-CGC va continuer tant que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte.*

Toutes les structures de la CFE-CGC sont mobilisées pour un égal accès aux postes de responsabilité et dans la même logique que le « name & shame » **nous revendiquons que chaque entreprise affiche publiquement la répartition des hommes et des femmes dans chaque catégorie professionnelle et chaque niveau hiérarchique.** Cette transparence permettra de mettre en lumière les entreprises vertueuses et servira d'aiguillon à celles qui tardent à appliquer la loi.

---

<sup>1</sup> [Les coûts des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en relation avec leurs diplômes](#), septembre 2017

Mais pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes, nous voulons aller plus loin. Nous estimons que la définition française du harcèlement sexuel doit être mise en conformité avec la directive européenne du 23 septembre 2002 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. En effet, la Loi française impose une condition de répétition des actes pour que le délit de harcèlement sexuel soit constitué ce qui représente un obstacle de taille pour que les victimes puissent faire valoir leurs droits. **Nous demandons donc au législateur de supprimer cette condition de répétition.**

Par ailleurs, force est de constater que l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail qui a réduit à 12 mois le délai de prescription pour contester en justice la rupture de son contrat de travail ne permet pas aux femmes victimes de harcèlement sexuel de prendre l'initiative d'une action en justice en cas de licenciement. **Nous revendiquons donc que ce délai de prescription soit aligné sur celui du Code pénal pour le délit de harcèlement sexuel, soit 6 ans.**

[De façon unitaire, les syndicats dont la CFE-CGC, ont interpellés le gouvernement autour d'un certain nombre de propositions](#) qui ne sont pas reprises ici mais pour lesquelles nous attendons des réponses. La grande cause nationale annoncée par le Président de la République autour de l'égalité Femmes/Hommes, doit se traduire en actes concrets à la hauteur de cet enjeu majeur pour notre pays.

**La CFE-CGC continuera son action, grâce au soutien de son réseau de militants — le réseau équilibre — en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes et pour briser le plafond de verre qui nuit au déroulement de carrière de trop nombreuses femmes.**